

**RÈGLEMENTS DU  
CONCOURS DÉFI VIDÉO**

- Tous les élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année (au Québec : de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire) des écoles canadiennes sont admissibles à ce concours.
- Les étudiant.e.s qui ont quitté le système éducatif depuis plus de deux années consécutives ne peuvent pas participer au concours défi vidéo, à quelque niveau que ce soit.
- Pendant le processus de soumission en ligne, les participants âgés de 17 ans ou moins doivent confirmer qu'ils disposent d'une autorisation parentale.
- Toutes les vidéos doivent être soumises en ligne à l'adresse [ConcoursDuSouvenir.ca](http://ConcoursDuSouvenir.ca).
  - Pour soumettre votre vidéo, elle doit être téléchargée sur YouTube. Les participants doivent fournir le lien public et partageable de leur vidéo finale au cours de la procédure de soumission en ligne.
  - Les vidéos réalisées par un groupe doivent être téléchargées et attribuées à un seul membre du groupe responsable de la soumission. Toute la correspondance et les prix seront adressés uniquement au membre du groupe qui a soumis la vidéo. Des mentions supplémentaires peuvent être ajoutées au moment de remplir le formulaire de soumission.
- Toutes les vidéos admissibles doivent avoir une durée minimale de 30 secondes et maximale de 2 minutes.
- Les vidéos peuvent être en anglais, en français ou bilingues.
- Toutes les œuvres soumises doivent être des réalisations originales du participant. Les œuvres qui semblent rendues par une intelligence artificielle ne seront pas acceptées.
- Toute séquence vidéo, image, son ou musique de source externe dans la vidéo doit faire l'objet d'une licence en bonne et due forme et/ou être libre de droits.
- La copie ou la reproduction d'œuvres déjà publiées, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite de l'auteur ou de la source, ou sans identification de l'auteur ou de la source dans l'œuvre, entraînera la disqualification automatique de l'œuvre.
- L'œuvre doit refléter le Souvenir avec un thème canadien. Si des symboles sont utilisés, les symboles canadiens doivent être prépondérants. Ces symboles nationaux sont les monuments commémoratifs de guerre, les drapeaux canadiens et provinciaux, les armoiries et les fleurs, oiseaux ou animaux représentatifs, ainsi que toutes les formes de tenues militaires canadiennes historiques et actuelles.

**CRITÈRES D'ÉVALUATION - VIDÉO**

<b>MAXIMUM POSSIBLE</b>		<b>NOTE ALLOUÉE</b>
Contenu et Clarté <b>40 %</b>	L'œuvre adhère-t-elle au thème du Souvenir? Transmet-elle un message clair ou une émotion en rapport avec le thème? Est-elle cohérente? Est-ce qu'elle maintient le cap d'un bout à l'autre?	
Créativité et Originalité <b>30 %</b>	L'œuvre suscite-t-elle et maintient-elle l'intérêt? Est-elle réfléchie, émouvante, inspirante et/ou percutante? Le contenu de la vidéo semble-t-il original ou est-il présenté de manière originale? L'œuvre semble-t-elle être originale, produite par le participant, dans le cadre du concours?	
Production et Qualité <b>30 %</b>	Quelle est la qualité générale de la production, tant sur le plan visuel que sur le plan sonore? L'œuvre semble-t-elle avoir été réalisée de manière réfléchie, bien planifiée et bien rythmée? La vidéo se déroule-t-elle de manière fluide, sans problème technique, audio ou de montage? La limite de temps est-elle respectée?	

Nom complet de l'étudiant.e		
Année	Âge	Catégorie
Adresse de Résidence		
No. de téléphone		
Nom complet de l'École		
Autre(s) membre(s) de groupe – Nom(s) au complet		

Rendez-vous sur le site [ConcoursDuSouvenir.ca](http://ConcoursDuSouvenir.ca) pour consulter les Règlements officiels, lesquels seront accessibles à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Dans le cas où les conditions stipulées dans les Règlements officiels devaient différer de celles divulguées dans tout autre énoncé de documents relatifs aux concours, les conditions stipulées dans les Règlements officiels prévaudront.

Juillet 2023